



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 83237

## Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre de la défense sur la façon dont il envisage de traduire, dans son domaine de compétence, la récente décision du Premier ministre de diminuer les dépenses d'intervention de l'État au cours des trois prochaines années.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de la politique menée en matière de maîtrise des déficits publics, les directives interministérielles ont fixé un objectif de réduction de 10 % des dépenses de fonctionnement et d'intervention de l'État sur la période 2011-2013. Pour autant, cet objectif ne saurait s'appliquer de manière indifférenciée sur toutes les dépenses d'intervention. L'équilibre qui sera déterminé pour les dépenses d'intervention du ministère de la défense fera l'objet d'une présentation détaillée dans les projets annuels de performances annexés au projet de loi de finances pour l'année 2011. La répartition fine par nature de dépenses, dont les dépenses d'intervention, s'effectuera dans un second temps, après détermination des enveloppes budgétaires par mission. Il est par conséquent prématuré, à ce stade, de déterminer avec précision les différentes hypothèses d'économies sur lesquelles va travailler le ministère de la défense.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Carayon](#)

**Circonscription :** Tarn (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 83237

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 juillet 2010, page 7459

**Réponse publiée le :** 10 août 2010, page 8765